



**E X T R A I T**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

**VILLE DE LOURDES**

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille quinze et le mardi vingt-sept octobre, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

**Etaient présents :**

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Marie-France AUZON-LAFFITTE, Sandrine FOCHEATO, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Michel REBOLLO, Claude HEINTZ.

**Etaient excusés :**

Patricia SAYOUS donne procuration à Marie José MOULET  
Gérald CAPEL donne procuration à Fabienne BORDE  
Jean-Luc DOBIGNARD donne procuration à Alain ABADIE  
Odile VIGNES donne procuration à Madeleine NAVARRO  
Yacine KASBAOUI donne procuration à Michel AUSINA  
Michel NICOLAU donne procuration à Alain GARROT  
Michel AZOT donne procuration à Michel REBOLLO.

**Etaient absents :**

Hervé ABADIE, Eric BARZANTI, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI.

**Secrétaire de séance :** Maxime LAFFAILLE.

Les projets de délibération :

- n° 1.1 « Autorisation d'ouverture des dimanches pour les commerces »
  - n° 3.2 « Jardins familiaux : participation financière de GRDF – Convention de partenariat »
  - n° 3.3 « Station de réémission du Béout : construction d'un nouveau local technique par TDF – Modification du protocole »
- sont retirés de l'ordre du jour.

Les projets de délibération :

- n° 1.2 « Candidature de la ville de Lourdes au label Destination pour tous auprès de l'Association Tourisme et Handicaps (ATH) »
  - n° 2.7 « Etude de positionnement, développement et programmation du futur office de tourisme : demande de subvention »
  - n° 2.8 « Syndicat Mixte du Hautacam : avance de trésorerie »
  - n° 2.9 « Etude de positionnement, développement, programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en valeur du Pic du Jer : demande de subvention »
- sont ajoutés à l'ordre du jour et posés sur table.

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2015 est adopté.

N° 1.2

**CANDIDATURE DE LA VILLE DE LOURDES AU LABEL DESTINATION POUR TOUS  
AUPRES DE L'ASSOCIATION TOURISME ET HANDICAPS (ATH)**

**Madame Madeleine NAVARRO, rapporteur**

Les membres du conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) autorisent Madame le Maire à déposer un dossier de candidature de la ville de Lourdes sollicitant l'attribution du label auprès de l'association Tourisme et Handicaps.

N° 2.1 a

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**Madame le Maire, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Principal,

3°) précisent que le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Principal s'établit au total en mouvements budgétaires de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	-38.838,00 €	-38.838,00 €
Section d'Investissement	<u>6.416.429,00 €</u>	<u>6.416.429,00 €</u>
Total général	6.377.591,00 €	6.377.591,00 €

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1 b

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**  
**BUDGET DE L'EAU**

**Monsieur Alain ABADIE, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe de l'Eau qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	280.580,00 €	280.580,00 €
Section d'Investissement	<u>658.122,00 €</u>	<u>658.122,00 €</u>
	938.702,00 €	938.702,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1 c

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**  
**BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Monsieur Alain ABADIE, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe de l'Assainissement qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	0,00 €	0,00 €
Section d'Investissement	<u>2.398.219,00 €</u>	<u>2.398.219,00 €</u>
	2.398.219,00 €	2.398.219,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1 d

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**  
**BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE**

**Madame Annette CUO, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe du Parking Municipal de la Merlasse qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	35.800,00€	35.800,00 €
Section d'Investissement	<u>37.642,00 €</u>	<u>37.642,00 €</u>
	73.442,00 €	73.442,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1 e

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**  
**BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF**

**Monsieur Alain GARROT, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe de la Régie Autonome du Golf qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	175.610,00 €	175.610,00 €
Section d'Investissement	<u>135.251,00 €</u>	<u>135.251,00 €</u>
	310.861,00 €	310.861,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1 f

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**  
**BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES**

**Madame Madeleine NAVARRO, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe des Opérations Funéraires qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	47.407,00 €	47.407,00 €
Section d'Investissement	<u>8.930,00 €</u>	<u>8.930,00 €</u>
	56.337,00 €	56.337,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1 g

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**  
**BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES**

**Madame Sandrine FOCHEATO, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe de l'Unité Fermière Multiviandes qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	16.333,00 €	16.333,00 €
Section d'Investissement	<u>21.879,00 €</u>	<u>21.879,00 €</u>
	38.212,00 €	38.212,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1 h

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**  
**BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER**

**Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe du Funiculaire du Pic du Jer qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	79.931,00 €	79.931,00 €
Section d'Investissement	<u>200.245,00 €</u>	<u>200.245,00 €</u>
	280.176,00 €	280.176,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.2

**ASSOCIATION DE SECOURS AUX LEPREUX :**  
**SUBVENTION 2015**

**Madame le Maire, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) allouent une subvention ordinaire de 600 € à l'Association de Secours aux Lépreux (ASAL),

3°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65-6574-521,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.3

**CHATEAU FORT ET SON MUSEE PYRENEEN / FUNICULAIRE DU PIC DU JER /  
VTL PETIT TRAIN – VENTE DE BILLETS DU PETIT TRAIN TOURISTIQUE :  
CONVENTION 2015 – AVENANT**

**Madame Annette CUQ, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent l'avenant à la convention en date du 9 avril 2015, ci-annexée, concernant la vente de billets de transport du Petit Train Touristique par les régies municipales du Funiculaire du Pic du Jer et du Château fort et de son Musée Pyrénéen,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 2.4

**MANDAT SPECIAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN VUE D'UN DEPLACEMENT AU PUY-EN-VELAY**

**Monsieur Maxime LAFFAILLE, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident la prise en charge de ce déplacement,
- 3°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65 - 6532 - 021 - 0 02 210 du budget principal 2015,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.5

**MANDAT SPECIAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN VUE D'UN DEPLACEMENT A COMPOSTELLE**

**Monsieur Maxime LAFFAILLE, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

- 1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident la prise en charge de ce déplacement,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65 - 6532 - 021 - 0 02 210 du budget principal 2015,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.6

**MANDAT SPECIAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN VUE D'UN DEPLACEMENT A PARIS**

**Monsieur Maxime LAFFAILLE, rapporteur**

Après avis de la 9<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à la majorité et cinq voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident la prise en charge de ce déplacement,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65 - 6532 - 021 - 0 02 210 et au compte 011 - 6257 - 0201 - 0 02 210 du budget principal 2015,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.7

**ETUDE DE POSITIONNEMENT, DEVELOPPEMENT ET  
PROGRAMMATION DU FUTUR OFFICE DE TOURISME :  
DEMANDE DE SUBVENTION**

**Madame Nathalie BARZU, rapporteur**

Les membres du conseil municipal à la majorité et cinq abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI et Michel REBOLLO :

1°) adoptent le plan de financement prévisionnel présenté, soit :

<b>Subventions sollicitées :</b>	Montant en € HT	%
Conseil Régional	50 000	50
Conseil Départemental	20 000	20
<b>Autofinancement :</b>	30 000	30
	100 000	100



2°) sollicitent des subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 2.8

**SYNDICAT MIXTE DU HAUTACAM :**  
**AVANCE DE TRESORERIE**

**Monsieur Alain GARROT, rapporteur**

Les membres du conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) allouent une avance de trésorerie de 45 000 € au Syndicat Mixte du Hautacam,

3°) précisent que les crédits ne sont pas budgétaires,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.9

**ETUDE DE POSITIONNEMENT, DEVELOPPEMENT,**  
**PROGRAMMATION ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**  
**POUR LA MISE EN VALEUR DU PIC DU JER :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**

**Madame le Maire, rapporteur**

Les membres du conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le plan de financement prévisionnel présenté, soit :

<b>Subventions sollicitées :</b>	<b>Montant en € HT</b>	<b>%</b>
Conseil Régional	50 000	50
Conseil Départemental	20 000	20
<b>Autofinancement :</b>	30 000	30
	100 000	100

2°) sollicitent des subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 3.1

**CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 :**  
**CONVENTION D'APPLICATION DU PROGRAMME ROUTIER**

**Monsieur Alain ABADIE, rapporteur**

Après avis des 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> commissions, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les termes de la convention à intervenir ci-annexée,
- 3°) s'engagent à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

N° 3.4

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ÉLECTRICITÉ RÉSEAU**  
**DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) POUR LE PASSAGE DE CONDUCTEURS**  
**AERIENS D'ELECTRICITE EN SURPLOMB DE LA PARCELLE COMMUNALE**  
**CADASTRÉE SECTION AD N° 57, SISE A LOURDES : CONVENTION**

**Monsieur Alain ABADIE, rapporteur**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le principe de la constitution, au profit d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF), d'une servitude pour le passage de conducteurs aériens d'électricité sur une longueur totale d'environ 30 mètres en surplomb de la parcelle communale cadastrée section AD n° 57, sise à Lourdes, lieu-dit Le Turon,
- 3°) approuvent les termes de la convention à intervenir ci-annexée,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

## N° 3.5

**FORETS COMMUNALES : PROGRAMME DES COUPES – EXERCICE 2016****Madame Sandrine FOCHEATO, rapporteur**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le programme des coupes 2016 en forêts communales établi de la manière suivante :

Lieu	Parcelle ONF	Volume	Type de coupe	Observations
Subercarrère	19 A	60 m <sup>3</sup>	2 <sup>ième</sup> éclaircie	Affouage
Subercarrère	2 B	104 m <sup>3</sup>	Préparation régénération	Vente sur pied
Subercarrère	21 B	250 m <sup>3</sup>	Régénération secondaire	Vente sur pied
Subercarrère	3 B	391 m <sup>3</sup>	Préparation régénération	Vente sur pied à regrouper avec 2 B
Subercarrère	32 E	20 m <sup>3</sup>	1 <sup>ère</sup> éclaircie	Affouage
Mourle	54 A	600 m <sup>3</sup>	Régénération définitive	Vente sur pied

3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de ces travaux et à signer toute pièce en ce sens.

## N° 3.6

**ECLAIRAGE PUBLIC : CREATION DE POINTS LUMINEUX RUE LAS NEOUS****Monsieur Alain ABADIE, rapporteur**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) des Hautes-Pyrénées,

3°) s'engagent à garantir au SDE65 la somme de 9 000 € au titre de sa participation aux travaux qui sera prélevée au compte 21-21534-814-002228,

4°) précisent que le montant de la contribution définitive de la commune sera déterminé après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 3.7

**DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DE DEPÔT  
D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)**

**Madame Camille CASTERAN, rapporteur**

Après avis de la 7<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la demande de prorogation de douze mois du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) à Madame la Préfète,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 4.1

**PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU THEORIQUE  
DES EFFECTIFS 2015**

**Madame Fabienne BORDE, rapporteur**

Après avis de la 6<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la liste des emplois permanents pour l'année 2015 annexée à la présente délibération fixant à 259 le nombre d'emplois théoriques des Titulaires et Stagiaires à temps complet.

N° 4.2

**PERSONNEL : CREATION D'UN CONTRAT  
D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

**Madame Madeleine NAVARRO, rapporteur**

Après avis de la 6<sup>e</sup> commission, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident la création d'un emploi sur la base de Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) dont la durée pourra varier hebdomadairement entre 20 heures et 35 heures ;
- 3°) indiquent que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2015,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération et notamment les conventions à intervenir.

N° 4.3

**PERSONNEL : SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES  
ENTRE LA VILLE DE LOURDES ET  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES**

**Madame Fabienne BORDE, rapporteur**

Après avis favorable de la Conférence des Maires du 24 septembre 2015,

Après avis favorable des bureaux municipal et communautaire du 5 octobre 2015  
et du 14 septembre 2015,

Après avis favorable du Comité Technique du 6 octobre 2015 et de la  
Commission du Personnel du 14 octobre 2015,

Les membres du conseil municipal à la majorité et cinq abstentions, celles de  
Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed  
DILMI et Michel REBOLLO :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le projet de schéma de mutualisation, ci-joint, présenté par la  
Communauté de Communes du Pays de Lourdes,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 5.1

**DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU**

**Madame le Maire, rapporteur**



Le Maire,

**Josette BOURDEU**

**Vice-présidente du conseil départemental  
des Hautes-Pyrénées**

